



*Date de dépôt : 18 juin 2025*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Jean-Pierre Tombola : Devenir des étudiants en soins infirmiers exmatriculés ces 5 dernières années de la Haute école de santé de Genève**

En date du 23 mai 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*De la réponse à la question urgente écrite QUE 2161-A, il ressort qu'en 5 ans (2017-2021), 219 étudiants en soins infirmiers ont été exmatriculés de la Haute école de santé de Genève.*

*Questions :*

- 1. Le Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité de nous informer de ce que deviennent ces étudiants en soins infirmiers exmatriculés de la Haute école de santé de Genève ?*
- 2. Qu'est-ce qui leur est proposé, aux ex-étudiants, pour la suite dans le domaine de la santé, du fait de leur intérêt et de leur motivation malgré qu'ils ne puissent pas terminer leur cursus de formation bachelor HES en soins infirmiers de la Haute école de santé de Genève ?*
- 3. Combien d'entre eux ont été informés des structures afin de réaliser des bilans de compétences et combien ont été réorientés ?*
- 4. Existe-t-il une étude scientifique qui permet d'identifier et d'accompagner de manière systématique les personnes issues des soins infirmiers exmatriculés de la Haute école de santé de Genève ?*

5. *Existe-t-il des mesures permettant à ces personnes d'avoir une seconde chance de formation, d'acquisition d'une qualification, afin de travailler dans le domaine des soins et de l'accompagnement en pénurie de personnel ?*

*Je remercie vivement le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat, dans le cadre de sa réponse à la question écrite urgente 2161, concernant les 5 dernières volées des étudiantes et étudiants en soins infirmiers (SI) au sein de la Haute école de santé (HEdS), avait indiqué le nombre d'étudiantes et étudiants inscrits en filière de soins infirmiers à la HEdS pour les volées 2017 à 2021.

Les chiffres du tableau ci-dessous ont été actualisés pour les 2 dernières volées (2020 et 2021).

Volée	Nombre d'étudiantes et étudiants à l'entrée en formation	Nombre de diplômes obtenus	Nombre de diplômées et diplômés dans une autre filière	Taux de réussite	Nombre d'étudiantes et étudiants exmatriculés de la filière SI
2017	161	127	3	81%	29
2018	172	133	1	78%	37
2019	171	134	6	82%	30
2020*	175	116*	3	68%	53
2021*	199	112*	0	58%	70

\* A noter qu'il reste 3 étudiantes et étudiants de la cohorte de 2020 encore en études et 14 pour la cohorte 2021.

Il n'existe pas de données permettant de suivre les étudiantes et étudiants exmatriculés de la filière en SI, sauf pour celles et ceux qui sont restés dans une autre filière de la HEdS. Sur les 5 dernières volées (2017-2021), ce sont près de 20% des étudiantes et étudiants exmatriculés qui ont choisi de poursuivre leur parcours dans un autre bachelor de la HEdS (sage-femme, physiothérapie, nutrition et diététique, technique en radiologie médicale). Elles et ils ont poursuivi dans une filière en santé régulée de la HEdS (avec

examen d'entrée), qui constituait leur premier choix. Ayant réussi l'examen, ils renoncent à la filière SI (second choix).

L'analyse de l'abandon des études en SI montre que plus de la moitié des étudiantes et étudiants en SI qui ont interrompu leur formation n'avaient pas envisagé cette filière en premier choix (par exemple après un échec à l'examen de régulation). Cela a un impact sur leurs motivation et implication, dans les apprentissages notamment. A contrario, pour celles et ceux inscrits exclusivement en SI, le taux d'abandon est plus faible (35% contre 57%).

Chaque étudiante et étudiant en situation d'exmatriculation est reçu par la conseillère ou le conseiller aux études de la filière SI et orienté selon ses besoins et aspirations, bénéficiant ainsi d'un service d'écoute et de conseil. En fonction des situations, l'étudiante ou étudiant est réorienté vers les différents dispositifs disponibles à l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), afin d'explorer ses perspectives de formation future, soit au sein de la HEdS, soit dans d'autres institutions de formation, comme l'école d'assistantes et assistants en soins et santé communautaire (ASSC) ou les écoles supérieures (ES) du domaine santé/social, notamment.

Les étudiantes et étudiants exmatriculés peuvent s'inscrire dans une autre filière de la HEdS. Il est également possible de s'inscrire à l'école d'ASSC. Suivant à quel moment dans le cursus survient l'exmatriculation, la personne peut bénéficier d'une à 2 années d'équivalence.

A ce jour, il n'existe pas d'études portant sur le devenir des étudiantes et étudiants exmatriculés de la filière en SI de la HEdS. L'attention se porte sur le renforcement des mesures de soutien mises en place.

En raison de la hausse du taux d'arrêt des études, qui a suivi une tendance croissante, la HEdS a en effet mis en place des mesures concrètes, afin de renforcer l'accompagnement des étudiantes et étudiants, de les aider à rester en études et de garantir une meilleure réussite académique.

Ces différentes mesures de soutien sont décrites ci-après :

- conseil aux études : en cas de « rupture » de parcours, qu'elle soit liée à un ou des échecs académiques ou à des événements personnels (problèmes socio-économiques, problèmes de santé, etc.), des adaptations de cursus sont proposées sous forme d'aménagements individualisés. Ce sont plus de 200 entretiens et une centaine d'aménagements d'études qui sont menés annuellement;

- mesures de soutien dès la première année : des ateliers « Boost chance » sont proposés sur les pauses de midi et ont pour objectif de soutenir les apprentissages et l'organisation aux études, ainsi que la préparation aux examens. Depuis la rentrée 2023, un dispositif d'accompagnement et de professionnalisation a été mis en place en lien avec la formation pratique;
- formation à temps partiel : depuis la rentrée 2024, la HEdS propose une formation à temps partiel pour la filière SI, offrant des conditions d'apprentissage plus flexibles, afin de permettre de concilier études, vie professionnelle et vie privée;
- soutiens financiers : de manière générale, des aides financières sont proposées aux étudiantes et étudiants qui rencontrent des difficultés financières, afin de les aider à poursuivre leurs études dans les meilleures conditions. Depuis la rentrée académique 2024-2025, le canton a mis en place, avec le soutien de la Confédération, des nouvelles bourses spécifiques pour les étudiantes et étudiants en SI en difficultés financières, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative fédérale « Pour des soins infirmiers forts »;
- autres formes de soutiens (santé, social) : d'autres prestations d'accompagnement sont proposées aux étudiantes et étudiants par l'institution, visant à optimiser le cadre d'études et la réussite, à l'instar de l'espace santé (santé physique et mentale) ou encore du soutien social.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Thierry APOTHÉLOZ